

Convocation du Conseil Municipal

Mardi 22 septembre 2026 à 18h00 salle Paul Arnaud

ORDRE DU JOUR

Remise officielle du diplôme de Maire Adjoint Honoraire à M. Marc Rouvier.

- Point n°1. Budget annexe Gendarmerie - Décision modificative 1 (Annexe) (Jean-Marc Dumas)
- Point n°2. Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune de Marseillan (Annexe) (Jean-Marc Dumas)
- Point n°3. Admissions en non-valeur 2026 (Jean-Marc Dumas)
- Point n°4. Délégation d'attribution pour la réalisation d'emprunts (Jean-Marc Dumas)
- Point n°5. Désignation du correspondant incendie et secours de la commune de Marseillan (Jean-Marc Dumas)
- Point n°6. Commission d'Appel d'Offres – Election des membres (Jean-Marc Dumas)
- Point n°7. Modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseillan (Jean-Marc Dumas)
- Point n°8. Zac Terra Vinea : approbation de la procédure de désaffectation, déclassement et du rapport du commissaire enquêteur pour une partie des chemins ruraux N°1 (CR25) et N°4, et de la totalité des chemins ruraux N°2 et N°3 (Annexe) (Jean-Marc Dumas)
- Point n°9. Intervention au titre de tiers payeur dans le cadre de la convention des mesures compensatoires de la ZAC Terra Vinea – parcelles CH 162, CH 163, CI 25, CI 26, CI 27 (Jean-Marc Dumas)
- Point n°10. Création de deux zones d'aménagement différées sur le secteur de Maldormir (zone 1) et de Labrunier (zone 2) (Annexe) (Jean-Marc Dumas)
- Point n°11. Délégation du droit de préemption à Sète Agglopôle Méditerranée pour la DIA concernant la parcelle cadastrée EA72 (Jean-Marc Dumas)
- Point n°12. Rétrocession de la parcelle cadastrée BA 194, située sur la RD 161, Route de Pomérols (Jean-Marc Dumas)
- Point n°13. Rétrocession de la parcelle cadastrée BA 192, située sur la RD 161, Route de Pomérols (Jean-Marc Dumas)
- Point n°14. Adhésion de la Ville de Marseillan au consortium Erasmus+ « Mobilité des maires et élus locaux de l'Hérault » (Annexe) (Walter Bignon)
- Point n°15. Adhésion à Occitanie Coopération (Annexe) (Walter Bignon)
- Point n°16. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Marseillan et la Croix-Rouge française dans le cadre des missions de soutien aux populations et de sécurité civile (Annexe) (Chantal Prouteau)
- Point n°17. SIVOM du canton d'Agde – Communication du rapport d'activités 2025 (Annexe) (Louis Gasc)
- Point n°18. Accessibilité – Création de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) (Louis Gasc)
- Point n°19. Approbation de la convention relative à la gestion et au reversement de la taxe de séjour de la ville de Marseillan (Annexe) (Rémy Chaput)
- Point n°20. Attribution d'une aide exceptionnelle de 5.000 € à la Protection Civile en soutien aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026 (Georgette Requena)
- Point n°21. Subvention exceptionnelle – Projet Citoyenneté Collège Pierre Deley (Raphaël Michel)
- Point n°22. Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature (Annexe) (Julie Chmura)
- Point n°23. Mise à disposition de personnel communal auprès de Sète agglopôle méditerranée – Renouvellement des conventions individuelles de mise à disposition à compter du 1er septembre 2026 (Eric Maury)
- Point n°24. Modification du tableau des emplois (Annexe) (Eric Maury)
- Point n°25. Décisions du Maire (Annexes) (Yves Michel)